



Appel d'offres n° T8080-220472 Préavis d'adjudication de contrat

Le préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des marchés peut alors procéder à l'attribution du marché au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. TITRE

Abonnement quinquennal au flux de données du système d'identification automatique (AIS) dynamique

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La Direction générale de l'analyse économique des transports (DGAET) procède à la mise en œuvre d'une stratégie numérique relative aux données à l'appui du Système d'information sur le commerce et le transport (SICT) pluriannuel et de l'initiative de numérisation de la chaîne d'approvisionnement récemment annoncée. L'un des principaux objectifs de ces initiatives est d'aborder les écarts de données et d'appuyer la surveillance régulière du rendement du réseau des transports par l'utilisation novatrice de sources non traditionnelles d'information sur les transports. L'utilisation répandue de capteurs numériques promet de révolutionner la façon dont Transports Canada (TC) et d'autres organismes recueillent et analysent des renseignements sur les activités et le rendement du transport multimodal. TC aimerait avoir un accès à des sources additionnelles de données sur les activités de déplacement pour compléter ses sources de données traditionnelles.

L'un des écarts de données qui se maintiennent toujours est la couverture de la circulation de navires dans les zones achalandées en Asie et en Europe, surtout à proximité de ports et de régions côtières. Les traces recueillies par le système d'identification automatique satellitaire (S-AIS) traditionnel (que la DGAET reçoit dans le cadre d'un contrat en vigueur avec l'Agence spatiale canadienne) ne sont pas en mesure de saisir le déplacement des navires dans les zones achalandées, ce qui crée un écart considérable dans leurs trajectoires. Cela vient contrecarrer le calcul du temps d'arrêt et de transit du voyage réel d'un navire, port à port, de son point d'origine à sa destination.

L'accès à une source complémentaire de données sur la trace de navires au moyen d'un système d'identification automatique dynamique (D-AIS) viendrait combler de manière appréciable ces écarts de couverture, ce qui permettrait de mener des analyses détaillées et exhaustives des déplacements de navires.

Voici quelques besoins fonctionnels généraux que l'on s'attend à satisfaire par un accès à des renseignements complets et en temps opportun sur le déplacement des navires :

- Surveiller et mesurer l'utilisation et le rendement de routes maritimes, surtout dans les zones achalandées en Asie et en Europe (l'analyse du rendement du réseau maritime le long de routes maritimes définies vient appuyer la stratégie numérique de la chaîne d'approvisionnement du Ministère visant à cerner les goulots d'étranglement et les autres vulnérabilités);



- Améliorer la connaissance des opérations maritimes en fonction du type de navire et de fret (le fait de recueillir des traces plus complètes de navires vient améliorer la connaissance des déplacements de conteneurs et permet la fusion de ces traces aux données sur le commerce de marchandises, appelées documents A6/A6A, que la DGAET reçoit ensuite de l'Agence des services frontaliers du Canada [ASFC]).

3. DÉFINITION DES BESOINS

Le but est d'obtenir des données archivées disponibles de la plateforme AIS dynamique/terrestre d'exactEarth/Spire Maritime et de s'inscrire à un service de flux de données en continu qu'ils offrent aussi.

4. PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit fournir un service assorti des caractéristiques suivantes :

- 1) Des archives de données lisibles par machine (de préférence, des valeurs séparées par une virgule) pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2021 (pour AIS terrestre) et du 1^{er} avril 2021 (pour AIS dynamique) à la date d'adjudication du contrat;
- 2) Les données doivent inclure les traces d'AIS dynamique ainsi que les traces disponibles d'AIS terrestre pour les régions côtières en Asie et en Europe;
- 3) Accorder à jusqu'à trois (3) utilisateurs un accès sur demande à la plateforme Web pour le reste de l'année financière;
- 4) La capacité de connecter l'infrastructure infonuagique de TC (appelée IDADE) au service de l'entrepreneur au moyen d'une interface de programmation d'applications (API);
- 5) Des renseignements sur le soutien technique au moyen d'un manuel ou de ressources en ligne pour expliquer comment utiliser le service;
- 6) Un soutien par téléphone, par courriel ou en ligne pour la durée de l'inscription;

Au moment de l'adjudication du contrat, l'entrepreneur doit fournir un flux de données assorti d'archives comprenant toutes les données historiques disponibles jusqu'à la date d'adjudication du contrat ainsi qu'un flux en direct de son service d'abonnement jusqu'au 31 mars 2023.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DES CAPACITÉS (EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, que son produit/équipement/système (selon ce qu'il convient) respecte les exigences suivantes :

1. Le fournisseur doit être en mesure d'offrir des données sur les traces de navires au moyen d'un système d'identification automatique dynamique (D-AIS) en tant que complément aux sources de données conventionnelles au moyen d'un système d'identification automatique satellitaire (S-AIS);



2. Le fournisseur doit être autorisé à combiner un flux de données D-AIS au flux de données S-AIS actuel du gouvernement du Canada (fourni à l'heure actuelle par exactEarth/Spire dans le cadre du contrat 9F013-180794/001/MTB);
3. Le fournisseur doit être en mesure de fournir des archives de traces de navires D-AIS du 1^{er} avril 2021 au jour présent;
4. Le fournisseur doit être autorisé à fournir des données AIS terrestres (T-AIS) dans des zones très achalandées en Asie et en Europe en tant que complément au flux de données S-AIS actuel du gouvernement du Canada (fourni à l'heure actuelle par exactEarth/Spire dans le cadre du contrat 9F013-180794/001/MTB);
5. Le fournisseur doit être en mesure de fournir un accès sur demande et en temps réel à une plateforme Web où il est possible de chercher et de télécharger les données D-AIS et T-AIS;
6. Le fournisseur doit être en mesure d'offrir une API permettant de connecter lesdites sources de données directement et automatiquement à l'environnement infonuagique sécurisé AZURE de Transports Canada;
7. Le fournisseur doit être en mesure de fournir des données D-AIS et T-AIS sur les traces de navires suivant un format CSV (valeurs séparées par des virgules);
8. Le fournisseur doit être en mesure de fournir un soutien technique le jour même par téléphone ou par courriel.

6. APPLICABILITÉ DES ACCORDS COMMERCIAUX AU MARCHÉ

Le présent marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne
- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange Canada–Chili
- Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange Canada–Colombie, Accord de libre-échange Canada–Honduras
- Accord de libre-échange Canada–Corée
- Accord de libre-échange Canada–Panama
- Accord de libre-échange Canada–Pérou
- Accord de libre-échange Canada–Ukraine
- Accord de libre-échange Canada–Honduras
- Accord de continuité commerciale Canada–Royaume-Uni



7. JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ À L'AVANCE

Compte tenu des restrictions relatives aux licences, exactEarth/Spire est l'unique fournisseur de données AIS dynamiques qui pourrait être ajouté à un service S-AIS existant.

ExactEarth/Spire possède une licence exclusive pour le service AIS dynamique, et il s'agit de l'unique offre commerciale autorisée à être combinée à des produits AIS satellitaires offerts par exactEarth/Spire.

8. PÉRIODE DU CONTRAT PROPOSÉ

La période du contrat proposé est à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 mars 2023, avec une possibilité de prolongation à raison de quatre (4) périodes additionnelles d'un (1) an.

9. COÛT ESTIMATIF DU CONTRAT PROPOSÉ

La valeur totale estimée du contrat incluant toutes les années d'option est \$701,655 CAD, excluant les taxes applicables.

10. BESOINS EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT

Aucun déplacement ne sera requis dans le cadre de ce contrat.

11. NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ À L'AVANCE

Spire Global Subsidiary Inc.

ExactEarth Ltd.

260, promenade Holiday Inn , unité B, immeuble 130

Cambridge (Ontario) Canada

N3C 4E8

12. DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

13. DATE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉNONCÉS DES CAPACITÉS

La date de clôture pour la réception des énoncés de capacités est le 9 janvier 2023 à 14 h HNE.



14. LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET LES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS PAR COURRIEL À :

Nom : Alexander Hmaidan

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Transports Canada

Direction des acquisitions

Adresse courriel : Alexander.Hmaidan@tc.gc.ca